

Le 17 mai 2021 à 19h10, le Conseil Municipal, sur convocation datée du 7 mai 2021, s'est réuni dans la salle de la mairie en session ordinaire, sous la présidence de Madame le Maire Nadine DUSSAUCY.

Conseillers en exercice : 7	Présent : 5	Représentés : 2	Votants : 7
-----------------------------	-------------	-----------------	-------------

Étaient présent(e)s : Nadine DUSSAUCY, Gilles GLADOUX, Jacques PERSELLO, Eloïse SAINT-HILLIER, Sid-Ahmed BENKHELFALLAH.

Absent(e)s excuse(e)s: Jennifer Rubis, Stéphane Tournier

Absent(e)s : -

Procurations : Jennifer Rubis à Nadine Dussaucy, Stéphane Tournier à Sid-Ahmed Benkhelfallah

Quorum : 5

Secrétaire de séance : Jacques Persello a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 26 avril 2021.

- 1) Validation des devis de la réfection de la cour de la mairie.
- 2) Validation des devis de la réfection du Monument aux Morts.
- 3) Renouvellement du Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC).
- 4) Validation du choix -achat ou location- d'un défibrillateur DAE.
- 5) Points divers

Approbation du compte rendu du conseil Municipal du 26 avril 2021.

Après lecture par Madame le Maire et sans observation, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 26 avril 2021 par 7 voix « pour ».

1) Validation des devis de la réfection de la cour de la mairie.

Madame le Maire rappelle les différents devis qui ont été discutés dans les réunions préparatoires du conseil municipal. Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le devis de la société CDEI (Chantiers Départementaux pour l'Emploi d'Insertion, à Franois) d'un montant de 14 921€ . Elle rappelle que CDEI facture sans TVA. Le devis comprend la pose d'un enduit bicouche sur la cour, la rénovation des peintures de l'ensemble des barrières et garde-corps (mairie et place de l'alambic) le nettoyage et la mise à conformité des escaliers donnant accès à la mairie.

Madame le Maire indique que certains éléments du devis font l'objet d'une demande de validation par les bâtiments de France (Ral de peinture par exemple).

Sur proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la validation du devis de la réfection de la cour de la mairie proposée par CDEI à l'unanimité soit 7 voix « pour ».

2) Validation des devis de la réfection du Monument aux Morts. pour l'Emploi d'Insertion

Madame le Maire rappelle les différents devis qui ont été discutés dans les réunions préparatoires du conseil municipal. Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le devis de la société CDEI (Chantiers Départementaux pour l'Emploi d'Insertion à Franois) pour un montant de 12969,84€.

Elle rappelle que CDEI facture sans TVA et que ces travaux font l'objet d'une demande de DETR à hauteur de 30% de son montant ainsi que d'une demande de subvention à L'AFAC à hauteur de 20% Maximum.

Madame le Maire indique que ces travaux doivent être validés par la suite, par les bâtiments de France.

Sur proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la validation du devis de la réfection du Monument aux Morts proposée par CDEI à l'unanimité soit 7 voix « pour ».

3) Renouvellement du Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC).

La commune de Rancenay est engagée dans la certification PEFC de ses forêts et madame le Maire propose de renouveler pour 5 ans l'engagement pour un coût de 0,65€/ha pour une superficie de forêt de 123ha, et d'une contribution forfaitaire de 20€ soit un coût total pour 5 ans de 99,95€.

Sur proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le renouvellement du Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC) à l'unanimité soit 7 voix « pour ».

4) Validation du choix -achat ou location- défibrillateur DAE.

Le conseil municipal du 26 avril 2021 avait approuvé la validation du choix d'un modèle de défibrillateur proposé par le prestataire « Formation Sécurité Pro (F.S.P.) » situé à Besançon.

Les élus souhaitaient un temps de réflexion avant de se positionner sur le choix de la meilleure proposition faite qu'il s'agisse de location ou d'achat du défibrillateur et avoir une réponse sur la question d'assurance pour la mise en place du défibrillateur en cas de dégradations. Madame le Maire après s'être renseigné auprès de l'assurance de la commune a indiqué qu'en cas de dégradation, l'indemnisation du défibrillateur serait basé sur la vétusté de l'appareil.

Sur la base de ces indications, une nette majorité d'élus est favorable à l'achat du DAE proposé par F.S.P., soit 2500€ TTC.

Madame le Maire précise que Monsieur Sid BENKHELFALLAH ne pourra pas participer au vote en raison du lien qu'il a avec la société « Formation Sécurité Pro (F.S.P.) » lié à son activité professionnelle.

Sur proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la validation du choix achat du défibrillateur DAE avec 6 voix « pour ».

5) Points divers

Madame le Maire propose au conseil municipal un Planning de tenue de vote pour l'élection municipale complémentaire du 23 mai 2021 qui sera diffusé aux différents intéressés.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 20h40.